

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 Avril 2016

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 33

Présents : 30

Date de la convocation : 20/04/2016

Présents : M. ALEXANDRE René, M. ANDRE Dominique, Mme BARTH Joëlle, Mme BLOSSE Anne, M. BONNE Gilles, Mme CERVONI Anélène, M. COLIN Roger, Mme CUNY Marielle, M. EYMARD Philippe, M. GARION Eric, M. GEORGES Jean Michel, M. GEORGES Patrick, Mme GEROME Nadine, Mme GRIMILLOT Patricia, M. HACH Sébastien, M. HUC André, M. JACQUIN Alain, Mme KELLER Laure, M. LA VAULLEE Henri, M. LAGARDE Daniel, M. LAPOIRIE André, Mme LEMARQUIS Christine, Mme MARCOT Véronique, M. MAROT Joël, Mme MOTSCH Suzanne, M. NOEL Philippe, M. PERRIN David, M. PICOCHÉ François, M. SALVADOR Victorio, M. THOMAS Jean-Louis.

Pour information :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNAVENTURE Corine à M. COLIN Roger, M. LEROY Philippe à M. LA VAULLEE Henri, Mme VAUTRIN-ROLLOT Andrée à M. LAGARDE Daniel.

Invité(s) : M. PAGELOT Dominique.

Le mercredi 27 avril 2016 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de HADOL sous la présidence de EYMARD Philippe, Président.

M. LA VAULLEE Henri a été nommé secrétaire de séance.

Après appel et avoir constaté que le quorum est atteint, le Président déclare la séance du Conseil Communautaire ouverte à 20h30. Il remercie Monsieur le Maire de HADOL pour son accueil.

Objet des délibérations

1. SDANC : adhésion
2. SMIC : adhésion
3. FINANCES : Participations aux syndicats
4. ASSURANCE - Risques statutaires : Mandat au centre de gestion
5. REMISE GRACIEUSE : Trop Perçu sur Salaire
6. C2VRM - Modifications statutaires : Compétence voirie communautaire
7. CONTRAT DE TERRITOIRE 2016/2017 : Département des Vosges
8. EAUX CLAIRES PARASITES - Pouxoux : Convention de groupement commande - Avenant
9. TREFILERIES CONFLANDEY : Avis sur les Servitudes d'Utilité Publique
10. C2VRM – Projet de territoire : Présentation et validation des fiches actions
11. INFORMATIONS : Aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégations au Président)
12. INFORMATIONS : Organismes intercommunaux auxquels adhère la C2VRM
13. INFORMATIONS : Divers
14. PROCHAIN CONSEIL : Date et lieu

Documents distribués :

- Proposition de modification des Statuts de la C2VRM

Le compte rendu du dernier Conseil est approuvé à l'unanimité.

Le Président propose d'ajouter les deux points suivants à l'ordre du jour :

- **MOTION** : Soutien au projet d'espace multisports à Arches

L'ajout de ce point à l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

1. MOTION : Soutien au projet d'espace multisports à Arches

La Commune d'Arches souhaite continuer à renforcer le volet Jeunesse et à soigner l'image de marque sur le territoire local. Pour cela, elle mène un projet d'espace « multisports » : il permettra la pratique de différents sports : basket, volley, tennis, badminton. Il sera aussi bien ouvert aux enfants, adolescents qu'aux adultes. Il sera également utilisé pour les écoles et la pratique des NAP. Ce sera également un lieu de rencontre entre les habitants des différentes communes de la C2VRM.

Considérant l'intérêt intercommunal de ce projet, la commune d'Arches sollicite le soutien de la C2VRM pour ce projet.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire soutient le projet d'espace multisports de la commune d'Arches.

2. SDANC : Adhésion

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte l'adhésion au SDANC de la Communauté de Communes du Pays de Mirecourt.

3. SMIC : Adhésion

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte l'adhésion au SMIC des communes de Beaufremont de Harmonville et de Frapelle.

4. FINANCES : Participations 2016 aux syndicats

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire s'engage à verser les participations syndicales budgétaires aux différents syndicats comme indiquées ci-dessous :

- o PETR Epinal Cœur des Vosges : 117 002,64 €, dont :
 - Administration générale : 44 699,40 €
 - Maison de Services au Public : 21 173,40 €
 - Pays d'Art et d'Histoire : 10 978,80 €
 - Itinéraires VTT : 15 684,00 €
 - Maison du vélo : 13 801,92 €
 - Filière bois : 10 665,12 €
- o SDANC : 840 €

5. ASSURANCE - Risques statutaires : Mandat au centre de gestion

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire mandate le Centre de gestion des Vosges pour :

- **Lancer la procédure de marché public**, en vue le cas échéant de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.
- **Recenser auprès de l'actuel assureur statutaire les données statistiques d'absentéisme** de la collectivité pour la période 2013, 2014 et 2015 selon le modèle de fiche statistique proposé par le CDG88.

6. REMISE GRACIEUSE : Trop Perçu sur Salaire

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil communautaire accorde une remise gracieuse du trop-perçu d'un montant de 191.20€ à l'agent concerné.

7. C2VRM - Modifications statutaires : Compétence voirie communautaire

Le Président expose qu'il est nécessaire de modifier les statuts sur la partie voirie, en ajoutant certaines voies qui sont explicitement recensées. Il s'agit aujourd'hui d'ajouter la voirie qui relie le futur pôle bois en cours de développement sur les anciennes tréfilereries à Hadol-Xertigny à la RD434.

Les statuts seraient rédigés ainsi :

E- Création, entretien aménagement de la voirie

~~Création, entretien et aménagement de la voirie interne aux zones d'activités d'intérêt communautaire~~

- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire :

Sont déclarées d'intérêt communautaire, outre les voies internes aux zones d'activité d'intérêt communautaire, les voies communales figurant dans le tableau annexé aux présents statuts.

Les travaux pris en charge par la communauté sont :

- l'entretien des chaussées et des équipements de sécurité rattachés
- l'entretien des ouvrages de franchissement (pont) et des ouvrages de protection (murs de soutènement, grillages)
- le curage des fossés et le dérasement des accotements
- le renforcement ou l'élargissement de la chaussée
- les travaux de bordurage (calage des rives de chaussée)
- les travaux de réhabilitation des ouvrages d'art (ponts, murs de soutènement, etc.)
- le calibrage et la stabilisation d'accotements,
- l'aménagement des emprises routières

NB : Le déneigement et le salage sont inclus dans la partie entretien.

Par ailleurs, un inventaire sera réalisé dans toutes les communes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve les modifications apportées aux statuts de la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle selon le détail ci-dessus.

8. CONTRAT DE TERRITOIRE 2016/2017 : Département des Vosges

Le Président expose qu'il est nécessaire de délibérer sur la programmation 2016-2017 au sein de laquelle les projets ont été priorisés par le bureau. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le contrat de territoire 2016-2017 avec le Conseil départemental des Vosges.

9. EAUX CLAIRES PARASITES - Pouxoux : Convention de groupement commande – Avenant

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve l'avenant n°1 à la convention de groupement de commande avec Pouxoux et autorise le Président à signer cet avenant

10. TREFILERIES CONFLANDEY : Avis sur les servitudes d'Utilité Publique

La DREAL souhaite établir des SUP sur le site des anciennes tréfileries à Hadol-Xertigny.

La C2VRM en tant que propriétaire est sollicitée sur ce sujet. Suite à la consultation des différents partenaires, il est proposé de donner l'avis suivant :

1/ concernant l'état parcellaire :

Il n'est pas à jour (suite aux acquisitions C2VRM et EPFL), certaines parcelles ne sont pas incluses dans le périmètre (parcelles en limite, voirie).

2/ concernant les usages mentionnés :

Il n'est pas fait mention des usages d'habitation existants (maison de l'ancien directeur et parcelle 608 (Maison Rollot)) et des servitudes liées à cet usage ; par ailleurs il semble qu'il n'y ait pas de garanties suffisantes pour maintenir un usage d'habitation dans la maison de la parcelle 608).

3/ concernant les pollutions résiduelles et les servitudes :

La simple mise en œuvre de servitudes n'est pas suffisante et il est nécessaire de demander à l'ancien exploitant de procéder aux traitements des pollutions concentrées aux hydrocarbures ; d'autant que les études existantes ne sont pas suffisantes pour garantir l'absence de risque. Cela ferait par ailleurs peser sur la collectivité et ses partenaires des contraintes techniques et financières lourdes

4/ concernant la rédaction de certains éléments :

Il est écrit que toute remise en question de l'intégrité des dalles et des couvertures des sols est interdite. Cela est trop restrictif en vue des projets d'aménagements futurs que la collectivité souhaite mener.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve les remarques ci-dessus sur le projet d'arrêté préfectoral.

11. C2VRM – Projet de territoire : Présentation et validation des fiches actions

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la programmation et les fiches actions du Projet de Territoire. Chaque maire sera destinataire des fiches actions validées.

12. INFORMATIONS : Aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégations au Président)
SUBVENTIONS : RAS

DELEGATIONS :

- Emprunt STEP Arches tranche 2 : Crédit Agricole 1.49% - 200 000 €
- Emprunt STEP Pouxoux tranche 2 : Crédit Agricole 1.49% - 250 000 €

13. INFORMATIONS : Organismes intercommunaux auxquels adhère la C2VRM

Le Président donne la parole aux représentants de la C2VRM au sein d'organismes intercommunaux auxquels adhère la C2VRM.

SCoT : Transport et économie circulaire - Désignation de Madame MARCOT en tant que référent C2VRM

14. INFORMATIONS : Divers

Le Président fait le point sur les réunions passées et à venir.

15. PROCHAIN CONSEIL : Date et lieu

Le 25 mai 2016 à Pouxoux

La séance est levée à 22h00

Le Secrétaire
M. LA VAULLEE Henri

Le Président
Philippe EYMARD